

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE PLESSISVILLE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 616-18
modifiant le règlement no 584-15 concernant la création d'un
programme de mise aux normes des installations septiques**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Plessisville juge opportun de prolonger le programme de mise aux normes des installations septiques visant l'octroi de subventions sous forme d'avances de fonds remboursables;

DATES
Avis de motion:
01/10/2018
Dépôt du projet :
01/10/2018
Adoption du
règlement:
15/10/2018

Entrée en
vigueur:
//_

EN CONSÉQUENCE, Il est résolu à l'unanimité, que le conseil adopte le règlement suivant portant le numéro 616-18 intitulé « Règlement modifiant le règlement no 584-15 concernant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques ».

Article 1

L'article 2 a) du règlement no 584-15 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

- a) Le propriétaire dépose une demande, dûment complétée sur le formulaire prévu à l'annexe « A » des présentes, au plus tard le 30 septembre 2020;

Article 2

L'article 9 du règlement no 584-15 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Le programme instauré par le présent règlement prend effet à compter de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt adopté par la Municipalité pour le financement du programme et se termine au plus tard le 31 décembre 2020.

Signé à Plessisville, le 15 octobre 2018.

Alain Dubois
Maire

Johanne Dubois
Secrétaire-trésorière